

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aux Trois-Ilets le jeudi 17 mars 2022

Une grande concertation pour la gestion du Sanctuaire Agoa

Mercredi 16 mars a eu lieu la première session d'ateliers de concertation du Sanctuaire Agoa, en Martinique. Vingt et un représentants des acteurs de la protection des cétacés de l'île ont répondu présent pour venir s'exprimer autour de tables rondes dans le but formuler la prochaine stratégie d'action du Sanctuaire Agoa.

Il s'agit d'un moment d'écoute et d'échanges particulièrement important puisque le nouveau plan de gestion du Sanctuaire est en cours d'élaboration. Il couvrira la période 2023 à 2037 et doit prendre en compte les espèces mais aussi le contexte environnemental et socio-économique de l'ensemble des territoires du Sanctuaire (les quatre îles des Antilles françaises et plus largement l'ensemble de la Caraïbe). Il apparaissait nécessaire que les acteurs locaux de la protection des cétacés s'expriment dans ce cadre afin de bâtir un plan de gestion riche et partagé.

Qu'est ce que le plan de gestion ?

Il s'agit du document directeur des actions du Sanctuaire. Basé sur les grands objectifs du Sanctuaire fixés dans sa déclaration de création de 2010, le plan de gestion fixe un cap. Il identifie les objectifs à long terme et liste les actions concrètes à mettre en place à court et moyen termes pour atteindre ces objectifs. C'est une solide stratégie d'action.

De 2012 à aujourd'hui

Le premier plan de gestion du Sanctuaire Agoa a couvert la période de 2012 à 2017. L'objectif général était **le maintien en bon état de conservation des populations de mammifères marins et de leurs habitats**. Les thématiques étant nombreuses, les plus urgentes ont été traitées en priorité (encadrement de l'activité de whale-watching en pleine expansion et recherche scientifique par exemple) alors que d'autres ont été peu abordées (interactions avec la pêche par exemple).

Depuis 2017, l'équipe technique a continué à développer ses actions tout en préfigurant le nouveau plan de gestion. **La nouvelle instance de gouvernance qui sera installée en 2022 validera le second plan de gestion du Sanctuaire**, qui résultera donc de la synthèse globale des journées de concertation avec les

actrices et acteurs de la Martinique, de la Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, en cohérence avec l'état actuel des connaissances et les actions précédemment menées.

De quoi a-t-il été question mercredi ?

Des représentants d'associations de protection de la nature, de la CTM, de l'Ifremer, des administrations étatiques (DM, DEAL), de bureaux d'études, des whale watchers et un pêcheur ont abordé les principales pressions pesant sur les cétacés :

- Chasse (dans des îles voisines) ;
- Dérangement lié au whale watching ;
- Pollutions physiques et chimiques ;
- Nuisances sonores ;
- Collisions ;
- Changement climatique ;
- Pêche.



Une table ronde leur a permis de définir des zones géographiques selon les actions à mener, croisant ainsi les zones de présence des mammifères marins avec les zones de déploiement des activités humaines.

Les échanges ont permis de proposer des actions précises pour répondre aux grands objectifs de protection des mammifères marins compte tenu de ces pressions et de les prioriser.

Les deux autres sessions d'ateliers ont lieu ce vendredi 18 mars en Guadeloupe et le 28 avril à Saint-Martin (pour les acteurs de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy). L'équipe technique fournira par la suite un travail de synthèse pour croiser les propositions d'actions avec les connaissances scientifiques et les actions déjà en cours. Le plan de gestion pourra alors être finalisé, avec un plan d'actions priorisées pour les 15 prochaines années.

Pour aller plus-loin

Le plan de gestion 2012-2017, état initial et plan d'action, est disponible sur le site web du Sanctuaire Agoa : <https://www.sanctuaire-agoa.fr/editorial/qui-sommes-nous>

Contact presse

Amandine Escarguel, chargée de communication du Sanctuaire Agoa / 0696 38 58 58
amandine.escarguel@ofb.gouv.fr